



**DÉPÔT DES RAPPORTS FINANCIERS ET DES RAPPORTS DE L'AUDITEUR
INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

PRENEZ AVIS QUE, conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur Benoit Grou, trésorier, déposera le rapport financier de la Ville de Mont-Tremblant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant, relatifs aux compétences d'agglomération, au cours de la séance ordinaire du conseil d'agglomération qui se tiendra à huis clos le **11 mai 2020**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite, à Mont-Tremblant.

PRENEZ AVIS QUE, le trésorier déposera également les mêmes rapports en regard des compétences exercées par le conseil municipal au cours de la séance ordinaire suivant immédiatement celle du conseil d'agglomération mentionnée ci-dessus.

Le public ne sera pas admis sur place, les séances pourront toutefois être visionnées en différé le jeudi 14 mai à 13 h 30 et 22 h aux chaînes 4 et 555 sur Cogeco. L'enregistrement sera également disponible à **ville demont-tremblant.qc.ca/conseil** à compter du mardi 12 mai.

Donné à Mont-Tremblant, ce 29 avril 2020.

Claudine Fréchette
Assistante-greffière